

# COURS ORIENTÉ VERS LA PRATIQUE DE L'ICA

## Documentation préalable – Prestations de retraite – Juin 2011

### Général

Documents de référence	Description	Source
1. COP – Note de présentation	Information générale sur le COP	Disponible sur le site Web de l'ICA.
2. COP – Objectifs d'apprentissage liés au domaine de pratique des prestations de retraite	Objectifs d'apprentissage du COP liés au domaine de pratique des prestations de retraite	Disponible sur le site Web de l'ICA.
3. COP – Étude de cas dans le domaine des prestations de retraite	Étude de cas utilisée dans le cadre du cours spécialisé sur les prestations de retraite et de l'examen offerts dans le cadre du COP	Le document sera envoyé aux personnes inscrites par courrier électronique.

## Lois sur les régimes de retraite au Canada

Documents de référence	Description	Source
1. <i>Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario</i> (LRR) et ses règlements	Texte intégral de la <i>Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario</i> (LRR) et ses règlements	LOI : <a href="http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90p08_f.htm">http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90p08_f.htm</a>  RÈGLEMENT : <a href="http://www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/french/elaws_regs_900909_f.htm">http://www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/french/elaws_regs_900909_f.htm</a>
2. RRQ – La Lettre sur les régimes complémentaires de retraite, Numéro 14 (janvier 2001)	Ce bulletin fournit de l'information au sujet du projet de loi 102.	Le document sera envoyé aux personnes inscrites par courrier électronique.
3. RRQ – La Lettre sur les régimes complémentaires de retraite, Numéro 16 (décembre 2001)	Ce bulletin fournit de l'information sur la façon de calculer la valeur de la prestation additionnelle en vertu du projet de loi 102.	<a href="http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/rcr/lettre/lettreno16.pdf">http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/rcr/lettre/lettreno16.pdf</a>
4. <i>Morneau Sobeco Handbook of Canadian Pension and Benefit Plans</i> (quatorzième édition)	Chapitre 3 – Régimes d'État Chapitre 8 – Lois sur les prestations de retraite et jurisprudence portant sur les régimes de retraite Chapitre 9 – Loi de cessation influant sur les régimes de retraite Chapitre 10 – Régimes de retraite interentreprises (jusqu'à la page 262 seulement)	Le candidat doit se le procurer – publication du CCH  CCH Canadian Limited <a href="http://www.cch.ca">www.cch.ca</a>  90 Sheppard Avenue East, Suite 300, Toronto, ON M2N 6X1 tél. : (416) 224-2248 / 1-800-268-4522; téléc. : (416) 224-2243
5. Politique de la CSFO n° W100 – 102 – « Liquidation – Exigences relatives au dépôt et marche à suivre »	Politique de l'Ontario sur les exigences et les procédures relatives au dépôt de rapports de liquidation de régimes de retraite	<a href="http://www.fsco.gov.on.ca/french/pensions/policies/active/W100-102.pdf">http://www.fsco.gov.on.ca/french/pensions/policies/active/W100-102.pdf</a>
6. Politique de la CSFO n° T800-402 – Transferts de valeur de rachat	Politique de l'Ontario relativement au transfert de la valeur de rachat lorsque le ratio de transfert est inférieur à 1, ou lorsque l'administrateur sait ou devrait savoir que le ratio de transfert a diminué	<a href="http://www.fsco.gov.on.ca/english/pensions/policies/active/T800-402.pdf">http://www.fsco.gov.on.ca/english/pensions/policies/active/T800-402.pdf</a> (en anglais seulement)
7. Standard Life : <i>Résumé de la législation en matière de régimes de retraite</i>	Comparaison des exigences juridiques en vertu des diverses lois sur les régimes de retraite	Le document sera envoyé aux personnes inscrites par courrier électronique dès que le résumé mis à jour sera disponible. – Publication de Standard Life. La version du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 est disponible  <a href="http://www.standardlife.ca/gsr/11248/fr/pdfs/gf10129.pdf">http://www.standardlife.ca/gsr/11248/fr/pdfs/gf10129.pdf</a>
8. Surintendant des régimes de	Lignes directrices pour le dépôt annuel des évaluations	<a href="http://www.finance.alberta.ca/publications/pensions/pdf/polbul">http://www.finance.alberta.ca/publications/pensions/pdf/polbul</a>

Documents de référence	Description	Source
retraite de l'Alberta – <i>Policy Bulletin #27</i>	actuarielles en vertu du <i>Employment Pension Plans Act</i>	<a href="#">127.pdf</a> Disponible en anglais seulement
9. RRQ – La Lettre expresse sur les régimes complémentaires de retraite (le 7 février 2007)	Ce bulletin fournit de l'information au sujet du projet de loi n° 30.	<a href="http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/rcr/lettre_express/let07-2007.pdf">http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/rcr/lettre_express/let07-2007.pdf</a>
10. RRQ – La Lettre expresse relative au choix des hypothèses actuarielles (15 juin 2010)	Ce bulletin fournit de l'information relative au choix des hypothèses actuarielles.	<a href="http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/rcr/lettre_express/rcr_express_201006F.pdf">http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/rcr/lettre_express/rcr_express_201006F.pdf</a>
11. Surintendant des régimes de retraite de l'Alberta – EPPA Update 11-01 – CIA Revised Standards of Practice	Le document décrit la réponse du surintendant des régimes de retraite de l'Alberta face aux révisions apportées aux Normes de pratique applicables aux régimes de retraite qui sont entrées en vigueur le 31 décembre 2010.	<a href="http://www.finance.alberta.ca/publications/pensions/pdf/upda1101.pdf">http://www.finance.alberta.ca/publications/pensions/pdf/upda1101.pdf</a>
12. Manitoba – Bureau du surintendant – Pension Commission – Update #10-01 (21 avril 2010)	The Pension Benefits Act et Pension Benefits Regulation – Summary of Changes	<a href="http://www.gov.mb.ca/labour/pension/pdf/update10_01.pdf">http://www.gov.mb.ca/labour/pension/pdf/update10_01.pdf</a> (en anglais seulement)
13. BSIF – InfoPensions #4 sur les changements législatifs (novembre 2010) pages 1-7	Le Bulletin décrit certains des principaux changements à la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP)</i> et au <i>Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension (RNPP)</i> .	<a href="http://www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/fra/avis/point/infopensions4_f.pdf">http://www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/fra/avis/point/infopensions4_f.pdf</a>
14. Surintendant des régimes de retraite de la Colombie-Britannique – Bulletin 10-03 – Letters of Credit to Fund Solvency Deficiencies	Le Bulletin décrit des exigences réglementaires clés concernant l'utilisation de lettres de crédit pour le provisionnement des déficits de solvabilité.	<a href="http://www.fic.gov.bc.ca/pdf/Pensions/bulletins/PENS-10-003.pdf">http://www.fic.gov.bc.ca/pdf/Pensions/bulletins/PENS-10-003.pdf</a> (en anglais seulement)
15. Surintendant des régimes de retraite de la Colombie-Britannique – Bulletin 10-04 – Restrictions to Commuted Value Transfers	Le Bulletin précise la position du surintendant des régimes de retraite à savoir s'il est permis de restreindre les transferts de valeur actualisée en deça du ratio de solvabilité établi à la plus récente évaluation actuarielle d'un régime PD.	<a href="http://www.fic.gov.bc.ca/pdf/Pensions/bulletins/PENS-10-004.pdf">http://www.fic.gov.bc.ca/pdf/Pensions/bulletins/PENS-10-004.pdf</a> (en anglais seulement)

## Loi de l'impôt sur le revenu du Canada

Documents de référence	Description	Source
<p>1. <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>, Sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralités : 2, 3</li> <li>• Épargne-retraite : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Point de vue de l'employé : 5, 6(1), 8(1), 56(1), 60</li> <li>– Point de vue de l'employeur : 9, 12(1), 18(1), 20(1)</li> <li>– Définitions utiles en 248(1)</li> <li>– Articles : 144, 146, 147, 147.1, 147.2, 147.3, 147.4, 180.2, 204.1, 204.2, 207.5, 207.6, 207.7</li> </ul> </li> <li>• Règlements afférents à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>, articles 8300-8311, 8400-8410, 8500-8520</li> </ul>	<p>Les principales références du candidat sont les sections de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et ses règlements portant sur les divers types de régimes de prestations de retraite.</p> <p>Les candidats doivent porter leur attention sur les sections portant sur les prestations de retraite.</p> <p>Les documents 2 et 3, ci-dessous, donnent un résumé de ces sections et donneront aux candidats un cadre de travail qui les aidera à mieux comprendre la loi.</p> <p>(Précision : Les sections particulières assignées se rapportant à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (comme la section 146) font référence à cette section particulière et à ses sous-sections entre parenthèses seulement, et n'incluent <b>pas</b> les sections adjacentes telles que 146.01, 146.02, etc., à moins d'indication contraire. Les Règlements de l'impôt sur le revenu assignés incluent tous les items identifiés dans la partie dont il est question.)</p>	<p>Le candidat est responsable de s'en procurer un exemplaire. (On peut se procurer ce document au CCH). Les candidats doivent s'assurer d'obtenir auprès du CCH la dernière édition de cet ouvrage.</p>
<p>2. <i>Morneau Sobeco Handbook of Canadian Pension and Benefit Plans</i> (quatorzième édition)</p>	<p>Chapitres 7, 11 et 12</p>	<p>Le candidat est responsable de s'en procurer un exemplaire. (On peut se procurer ce document au CCH.)</p>
<p>3. <i>Canadian Pensions and Retirement Income Planning</i>, 4<sup>e</sup> édition</p>	<p>Chapitres 2 à 12, 14-22 [Les candidats qui désirent comprendre la matière dans un contexte élargi peuvent consulter les chapitres 1 et 23. À noter que ces chapitres ne seront pas soumis à examen.]</p>	<p>Le candidat est responsable de s'en procurer un exemplaire. (On peut se procurer ce document au CCH.)</p>
<p>4. « Securing Supplemental Retirement Arrangements »</p>	<p>Notes de cours de la SOA 361-74-97</p>	<p>Le document sera envoyé aux personnes inscrites par courrier électronique.</p>
<p>5. Agence du revenu du Canada – Nouvelles de la Division des régimes enregistrés, n° 96-3</p>	<p>Les régimes de pension flexibles</p>	<p><a href="http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/nwsltrrs/96-3-fra.html">http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/nwsltrrs/96-3-fra.html</a></p>
<p>6. Agence du revenu du Canada Foire aux questions – Question n° 26</p>	<p>Retraite progressive</p>	<p><a href="http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/rpp-rpa/fq-fra.html#q26">http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/rpp-rpa/fq-fra.html#q26</a></p>
<p>7. Agence du revenu du Canada Foire aux questions – Question n° 28</p>	<p>Seuil du surplus</p>	<p><a href="http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/rpp-rpa/fq-fra.html#q28">http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/rpp-rpa/fq-fra.html#q28</a></p>

Documents de référence	Description	Source
8. Agence du revenu du Canada – Bulletin actuariel n° 1	L'augmentation actuarielle dans le cas d'une retraite différée	<a href="http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/blltn/ctrlblltn01-fra.html">http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/blltn/ctrlblltn01-fra.html</a>
9. Agence du revenu du Canada – Bulletin actuariel n° 2	Les enjeux liés au financement des régimes désigné	<a href="http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/blltn/ctrlblltn02-fra.html">http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/blltn/ctrlblltn02-fra.html</a>

## Règles comptables au Canada

Documents de référence	Description	Source
1. Prise de position conjointe de l'ICA/ICCA	Règles applicables aux actuaires et aux vérificateurs concernant l'utilisation du travail de l'autre.	Normes de pratique de l'ICA, sous-section 1630, révisées le 3 février 2010 <a href="http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210008f_clean.pdf">http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210008f_clean.pdf</a>
2. <i>Manuel de l'ICCA</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préface au <i>Manuel de l'ICCA</i> – Comptabilité</li> <li>• Partie I Normes internationales d'information financière : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Introduction à la Partie I</li> </ul> </li> <li>• Partie II Normes comptables pour les entreprises à capital fermé : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Introduction à la Part II</li> </ul> </li> </ul>	Comptabilité des avantages sociaux futurs	On peut se procurer ce document auprès de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) Institut Canadien des Comptables Agréés 277, rue Wellington Ouest Toronto, ON M5V 3H2 1-800-268-3793 <a href="http://www.icca.ca/index.aspx">http://www.icca.ca/index.aspx</a>
3. IAS 19 et IFRIC 14	Comptabilité des avantages du personnel en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS), applicable aux sociétés ouvertes canadiennes et autres entités – entrée en vigueur en 2011	Disponible en ligne à <a href="http://www.iasb.org/IFRSs/IFRS.htm">http://www.iasb.org/IFRSs/IFRS.htm</a> Vous devez d'abord vous <a href="#">inscrire</a> afin de créer un compte gratuit d'utilisateur qui vous permettra ensuite de consulter les documents. Vous devrez consulter IAS 19 et IFRIC 14.
<p><b>OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :</b></p> <p>Les prochains documents (4, 5 et 6) sont inclus uniquement à titre d'ouvrages de référence de façon à aider les candidats à mieux comprendre les exigences énoncées au chapitre 3461 de la Partie II Normes comptables pour les entreprises à capital fermé et à l'IAS 19, ainsi que les différences. À noter que bien que ces ouvrages ne seront pas directement soumis à examen, il en sera autrement du contenu des ouvrages 2 et 3 susmentionnés, lesquels abordent les mêmes questions que les ouvrages de référence ci-dessous.</p>		
4. <i>Technical Summary of IAS 19</i>	Un survol de haut niveau de l'IAS 19 préparé par le personnel de l'IASC.	<a href="http://www.iasb.org/NR/rdonlyres/143A8F89-C7E7-4DFB-8603-065D5F73043E/0/IAS19.pdf">http://www.iasb.org/NR/rdonlyres/143A8F89-C7E7-4DFB-8603-065D5F73043E/0/IAS19.pdf</a>
5. <i>Manuel de l'ICCA</i> , Partie II Normes comptables pour les entreprises à capital fermé; chapitre 3461 – avantages sociaux futurs	Comptabilité des avantages sociaux futurs pour les entreprises à capital fermé qui choisissent d'adopter les normes comptables canadiennes au lieu des Normes internationales d'information financière.	On peut se procurer ce document auprès de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) Institut Canadien des Comptables Agréés 277, rue Wellington Ouest Toronto, ON M5V 3H2 1-800-268-3793 <a href="http://www.icca.ca/">http://www.icca.ca/</a>
6. <i>Canadian GAAP – IFRS Comparison</i> , numéro 12	Une comparaison du chapitre 3461 du <i>Manuel de l'ICCA</i> .	<a href="http://www.bdo.ca/library/publications/ifrs/documents/CDNGAAP-IFRSEmployeeBenefits-Issue12.pdf">http://www.bdo.ca/library/publications/ifrs/documents/CDNGAAP-IFRSEmployeeBenefits-Issue12.pdf</a>

## Normes de pratique de l'ICA

Documents de référence	Description	Source
1. Normes de pratique – Normes de pratique applicables aux régimes de retraite	Révisées en juin 2010 et en vigueur à compter du 31 décembre 2010.	<a href="http://www.actuaries.ca/SOP_Doc/3000_Pension/Part_3000_December_31_2010_FR.pdf">http://www.actuaries.ca/SOP_Doc/3000_Pension/Part_3000_December_31_2010_FR.pdf</a>
2. Valeurs actualisées des rentes	Note éducative approuvée à titre de matériel didactique le 5 avril 2006. Elle fournit des conseils supplémentaires aux actuaires en ce qui a trait à l'application de la section 3800 des Normes de pratique. À noter : certaines modifications détaillées sont nécessaires dans l'application de ces conseils à la nouvelle norme.	<a href="http://www.actuaires.ca/members/publications/2006/206042f.pdf">http://www.actuaires.ca/members/publications/2006/206042f.pdf</a>
3. Calcul des coûts supplémentaires sur une base de liquidation hypothétique ou de solvabilité	Note éducative approuvée aux fins de distribution le 20 décembre 2010. Elle a pour but d'aider les actuaires à calculer le coût supplémentaire sur une base de liquidation hypothétique ou de solvabilité d'un régime de retraite.	<a href="http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210095f.pdf">http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210095f.pdf</a>
4. Établissement des taux d'actualisation fondés sur la meilleure estimation aux fins des évaluations de provisionnement sur base de continuité	Note éducative approuvée aux fins de distribution le 20 décembre 2010. Elle a pour but d'aider les actuaires à choisir un taux d'actualisation fondé sur la meilleure estimation aux fins de l'évaluation du provisionnement d'un régime de retraite sur base de continuité.	<a href="http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210094f.pdf">http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210094f.pdf</a>
5. Les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité avec date de calcul entre le 31 décembre 2009 et le 30 décembre 2010. Également Hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité avec date de calcul entre le 31 décembre 2010 et le 30 décembre 2011	Les notes éducatives sont en vigueur pour les évaluations effectuées entre le 31 décembre 2009 et le 30 décembre 2010. Une note éducative fournit des conseils préliminaires pour les évaluations effectuées entre le 31 décembre 2010 et le 30 décembre 2011. Ces notes éducatives fournissent des conseils relativement au paragraphe 3720.01 des Normes de pratique, y compris des mises à jour sur les conseils.	<a href="http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210020f.pdf">http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210020f.pdf</a> <a href="http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210044f.pdf">http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210044f.pdf</a> <a href="http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210056f.pdf">http://www.actuaries.ca/members/publications/2010/210056f.pdf</a> <a href="http://www.actuaries.ca/members/publications/2011/211024f.pdf">http://www.actuaries.ca/members/publications/2011/211024f.pdf</a>
6. Conseils sur les événements se produisant après la date de calcul d'une opinion actuarielle à l'égard d'un régime de retraite	Note éducative approuvée à titre de matériel didactique le 6 décembre 2006. Elle vise à aider les actuaires des régimes de retraite à évaluer et à rendre compte des événements qui se produisent après la date de calcul quand ils ont déterminé que ceux-ci font de l'entité une entité différente.	<a href="http://www.actuaires.ca/members/publications/2007/207007f.pdf">http://www.actuaires.ca/members/publications/2007/207007f.pdf</a>

Documents de référence	Description	Source
7. Conseil sur la prise en compte des frais dans les évaluations de provisionnement	Note éducative approuvée à titre de matériel didactique le 17 janvier 2007. Elle vise à aider l'actuaire à formuler des hypothèses pertinentes concernant le paiement des frais pour les évaluations en continuité, de même que pour les évaluations de liquidation, de liquidation hypothétique et de solvabilité.	<a href="http://www.actuaires.ca/members/publications/2007/207010f.pdf">http://www.actuaires.ca/members/publications/2007/207010f.pdf</a>
8. Sélection des hypothèses de mortalité aux fins des évaluations actuarielles des régimes de retraite	Note éducative approuvée à des fins de diffusion le 7 mars 2008. Elle vise à aider les actuaires à choisir les hypothèses de mortalité appropriées aux fins des évaluations des régimes de retraite.	<a href="http://www.actuaries.ca/members/publications/2008/208014f.pdf">http://www.actuaries.ca/members/publications/2008/208014f.pdf</a>
9. Conseils sur les méthodes d'évaluation de l'actif	Note éducative qui vise à aider les actuaires à sélectionner une méthode adéquate d'évaluation de l'actif lors de la préparation des rapports sur la situation financière des régimes de retraite, de la détermination des exigences de provisionnement relatives à ces régimes, et d'offrir des conseils sur le calcul du coût net des prestations de retraite à des fins d'information financière.	<a href="http://www.actuaries.ca/members/publications/2007/207102f.pdf">http://www.actuaries.ca/members/publications/2007/207102f.pdf</a>
10. Normes de pratique – Régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi	En date d'avril 2009 avec date d'entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> mai 2009	<a href="http://www.actuaries.ca/SOP_Doc/6000_PEBP/SOP_f_PEBP_6000.pdf">http://www.actuaries.ca/SOP_Doc/6000_PEBP/SOP_f_PEBP_6000.pdf</a>
11. Valeurs de transfert – Exigences de rapport du gouvernement de l'Ontario	Note éducative qui fournit des conseils sur les rapports actuariels conformément à certaines exigences de réglementation relevant de la <i>Loi sur les prestations de pension</i> du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les valeurs de transfert.	<a href="http://www.actuaries.ca/members/publications/2009/209110f.pdf">http://www.actuaries.ca/members/publications/2009/209110f.pdf</a>